



Résultats d'admission pour la section Montagne
« Préparation au monitorat de ski alpin »

SESSION 2022

Les élèves dont le nom figure ci-après sont admis :

Entrée en 4^{ème}/3^{ème}	Entrée en 2^{nde}	Entrée en 1^{ère}/T^{le}
ANGELLOZ NICOUD Andréa BASTARD ROSSET Janelle BASTARD ROSSET Lisange BRETINEAU Clara BUILDER Simmy COLLOMB GROS Remi COMERO Chiara CRESENT Romane DUVERNEY Heleonore GAUTHIER Jeanne GOMES Kylian JOSSERAND Louise MARESCHAL Faustine NICOLESCU Albert PIERRECY Adèle PIGEON Clement PUEL Naia SULPICE Paul VELASQUEZ TEDESCO Ellettra	BERTIN Lylou BISTAGNE Arsene BULTEL Tom CHAMBON Sixtine COCHARD PERNET Emile COLLOMB PATTON Joris CONVERSET Victor DELOCHE Tom FAU Zacharie GILBERT Olyana GRANDIN Maje GUERRE CHALEY Auriane HUMBLOT Lily Rose JONCHERAY Eline LA TOUR Alexis PENCOLÉ Antoine PERILLAT AMEDEE Louise PIERRECY Paul POLLET VILLARD Athur REY-MILLET Antoine THIENNARD Lena TISSOT Garance TISSOT Malory	PEDRINI Sacha

Les élèves admis sont invités à venir faire l'essai des tenues le mercredi 30 mars prochain.

Le courrier d'invitation figure ci-après avec les horaires et instructions.

Ces résultats d'admissions prennent en compte à la fois le niveau de ski (sur la base du test technique) et le niveau scolaire sur l'année scolaire en cours.

Il est en effet rappelé que les élèves candidats souhaitent intégrer la section Monitorat / Montagne, mais aussi en premier lieu une formation générale conduisant vers le Baccalauréat.



COLLEGE LYCEE SAINT-JOSEPH

18 Rue du Bienheureux Pierre Favre
74230 THÔNES – France

www.collegelyceesaintjoseph.com

Tél. : 04.50.02.00.66

thones@collegelyceesaintjoseph.com

Thônes, le 25 mars 2022

Aux Parents des Élèves admis en Section « Préparation au Monitorat de Ski Alpin »

Chers Parents,

Nous avons le plaisir de vous informer que votre enfant est admis en Section Montagne – Préparation au Monitorat de ski Alpin pour l'année prochaine.

Afin de préparer au mieux son intégration, et dans le but de commander la tenue de ski, nous invitons votre enfant à venir faire l'essai de la tenue **ce mercredi 30 mars prochain dans l'établissement** :

- à **16 h 45** pour les futurs élèves de 4^{ième} et 3^{ième}
- à **17 h 30** pour les futurs lycéens

Lors de cet essai, nous vous demandons de bien vouloir nous rapporter le coupon d'inscription en Section Montagne (ci-dessous) dûment complété et signé, accompagné d'un chèque d'avance d'inscription spécifique de 400 €.

Cette avance d'inscription sera encaissée au 10 avril et viendra en déduction des frais à devoir à l'établissement.

Cordialement.

Le Coordinateur Sections Sportives,

N. LAPEYRE

Le Directeur,

P. VAAST

✂.....

Coupon à retourner lors de l'essai au Lycée Saint-Joseph de Thônes (mercredi 30 mars 2022)
accompagné du chèque à l'ordre de « Collège-Lycée Saint-Joseph »

Je soussigné(e) responsable légal,

de l'enfant confirme son inscription en classe de pour la Section Montagne - Préparation au Monitorat de ski Alpin pour l'année scolaire 2022-2023.

Je joins, à ce coupon, un chèque d'avance d'inscription de 400 € lié exclusivement à la Section Montagne.

En cas de désistement dans la Section Montagne, avant le début de l'année scolaire, cette avance d'inscription viendra en déduction des frais de résiliation de la section à hauteur de 400€ dus à l'établissement (conformément au règlement financier).

A....., le

Signature du responsable légal